



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question au Gouvernement n° 2787

Texte de la question

POLITIQUE INDUSTRIELLE

M. le président. La parole est à M. Christian Paul, pour le groupe socialiste.

M. Christian Paul. Monsieur le Premier ministre, notre république souffre aujourd'hui du laisser-faire dont votre majorité a fait un système de gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Éric Raoult. Merci, Jospin !

M. Christian Paul. Votre laisser-faire en matière de très hauts salaires permet à quelques poignées de patrons de grandes entreprises d'avoir des rémunérations pharaoniques extrêmement choquantes. Ainsi le président du groupe Vinci, groupe de travaux publics que vous avez enrichi par votre privatisation des autoroutes, a t il personnellement cumulé 173 millions d'euros de stock-options, soit 5 766 années du salaire moyen versé dans son entreprise.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est scandaleux !

M. Christian Paul. Les lois en vigueur, y compris la loi Breton, sont des gadgets qui n'empêchent aucun excès.

M. Jean Marsaudon. Et le Crédit Lyonnais ?

M. Christian Paul. Au nom du groupe socialiste, je vous demande solennellement de les modifier pour limiter les cumuls de rémunérations.

Le fossé se creuse, et il est meurtrier pour la cohésion nationale.

Le laisser-faire règne aussi en matière industrielle. Derrière le paravent du prétendu patriotisme économique, quelle est la réalité ? Nous la vivons dans toutes les régions françaises, notamment dans la Nièvre et en Bourgogne, avec les suppressions de sites industriels, les plans sociaux, les délocalisations sans retour. Nous la vivons avec les ouvrières et les ouvriers de Dim à Autun et Château-Chinon, chez Facom à Nevers - Martine Carrillon-Couvreur en est témoin -, et partout en France dans des dizaines de bassins d'emplois industriels en crise.

Le laisser-faire, c'est l'absence de politique industrielle offensive et préventive.

Le laisser-faire, c'est quand l'État joue les pompiers alors qu'il est trop tard. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le laisser-faire, c'est quand les collectivités locales supportent l'essentiel des efforts de revitalisation et que M. Estrosi, les mains vides, vient en plus leur donner des leçons.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Christian Paul. Voilà pourquoi nous vous demandons, avec tous les salariés de l'industrie de notre pays, de mener enfin une politique industrielle forte et innovante, et non une politique spectacle avec des moyens homéopathiques. Nous ne voulons pas de compassion, mais de l'action et, enfin, des résultats.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à la formation professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Monsieur le député, puisque vous parlez de laisser-faire, je vous renvoie à une citation : " L'État ne peut pas tout faire. "

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'était Jospin !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Il s'agissait de Lu ou de Danone.

M. Patrick Lemasle. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Regardez aujourd'hui la situation chez Hewlett-Packard, SEB et SOGERMA : la différence de méthode et de volonté est du côté du Gouvernement et de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Près de 400 emplois ont été protégés chez Hewlett-Packard, alors qu'ils devaient être supprimés. Chez Sogerma, 1 100 devaient être supprimés ; 500 sont d'ores et déjà protégés, et il y en aura d'autres...

Mme Martine David. Ça n'est pas du tout assuré !

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Nous irons jusqu'au bout de notre logique de revitalisation et d'activité sur ce site.

Quant à DIM, dossier sur lequel j'ai été sollicité, ainsi que François Loos, depuis des mois, par Jean-Paul Anciaux, nous avons reçu ensemble les partenaires sociaux la semaine dernière.

Mme Martine David. Et alors ?

M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Je recevrai, avec François Loos, le président-directeur général Europe du groupe pour examiner le plan social et les perspectives d'avenir. Mais dois-je également vous rappeler, monsieur Paul, que le CIADT de juillet 2005 a dégagé 17 millions d'euros pour le bassin d'emplois et que 3,8 millions d'euros supplémentaires ont été prévus à la fin du mois de juillet 2005 ? S'agissant de Look et Forestia, j'ajoute que nous sommes en train de préparer un plan de revitalisation. Vous le voyez, nous agissons (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) car les incantations ne suffisent pas. L'amélioration de l'emploi, c'est ce gouvernement et sa majorité qui l'obtiennent. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2787

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 juin 2006